Image not found or type unknown

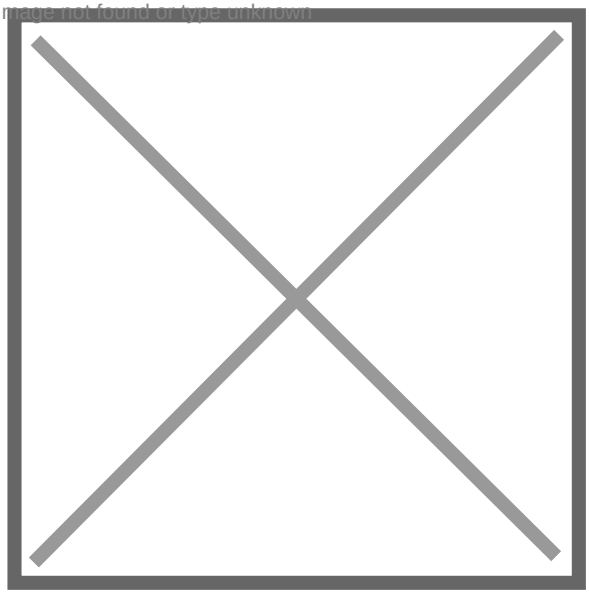

Prestation d'animateur non respecté

Par **niniscoop**, le **27/07/2009** à **18:48**

Bonjour,
Mon mariage à été partiellement gaché par un animateur qui n'a pas du tout respecté ses engagements vis à vis des prestations demandées.
Nos plaintes et celles des témoins et invités n'ont pas été entendu.
De ce fait, le soir même , mon mari a refusé de signer et régler la facture de la somme restant du(500€) évoquant sa non implication en tant qu'animateur et son non respect vis à vis des remarques faites durant la soirée.
Quinze jours plus tard, il nous envoie par recommandé avec avis de réception , la facture à signer et régler sous huitène sous peine d'en avertir le juge de proximité de notre ville.
(Un acompte de 100€ ayant été versé lors de notre premier contact: il y a 1 an environ. Ainsi que le repas et les boissons excessives de la soirée.)
Qu'en est-il de ses droits et surtout des notres?
Que peut-on mettre en place afin de se défendre contre cette abus?
Des témoignages suffiront-il ?
Je compte sur vos précieux conseil.
Merci d'avance.
Cordialement

Par **mechdoline**, le **28/07/2009** à **12:03**

Bonjour Niniscoop,

Je peux essayer de te venir en aide. Mais avant, pourrais-tu répondre à mes questions:

- Quelles étaient les prestations exactes convenues entre ton mari et toi et cet animateur
- Y a-t-il eu un contrat écrit entre les 2 parties ou une trace écrite de ce qui a été convenu?

J'aurais besoin de ces éléments afin d'essayer de te répondre au sujet de tes droits, et ce qu'il te sera possible de faire.

Les témoignages peuvent être précieux effectivement, surtout s'il n'y a pas de traces écrites. Cependant, je suppose que ces témoignages proviendraient essentiellement des membres de ta famille et de tes amis, ce qui souligne le caractère impartial des témoignages, mais cela peut être utile néanmoins.

J'attends tes réponses et essaierai de te répondre à brefs délais.

A+

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés